

## APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE DU LABEX DRIIHM – 2024

### Observatoire Hommes-Milieus « Littoral méditerranéen »

#### 1 - CONTEXTE

---

Foyer touristique majeur, haut lieu de l'économie résidentielle, site de plusieurs des plus grandes villes du pays et du principal port de la Méditerranée, le littoral méditerranéen français présente une forte urbanisation côtière, tout en conservant des espaces naturels remarquables par leur biodiversité et leur bon état actuel de conservation. Soumis à de multiples pressions pour être davantage aménagé et permettre l'accueil de populations nouvelles (résidents ou touristes), il est également l'objet de conflits d'usages et de controverses quant aux options à privilégier pour sa gestion et la planification de son devenir. Au cours des années 2000, l'émergence du concept de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) offre un cadre opérationnel nouveau. Il permet aux acteurs locaux de s'emparer de la question littorale et de s'engager dans des projets de territoires associant la terre et la mer et autorisant des innovations pour mieux encadrer l'urbanisation littorale qui se poursuit, gérer et conserver les espaces naturels marins et terrestres.

L'OHM « Littoral méditerranéen » propose d'observer cette situation nouvelle à travers quatre sites composant un large gradient d'urbanisation et de pression anthropique. Du plus urbanisé au moins soumis aux pressions humaines, ces sites sont : l'agglomération marseillaise au sens large, depuis les bassins portuaires de Fos-sur-Mer à l'Ouest jusqu'à La Ciotat à l'Est ; le golfe d'Aigues-Mortes, de Sète au Grau du Roi, y compris les lagunes littorales et les bassins versants associés ; les rivages de la périphérie sud de Bastia et de Balagne, en Haute-Corse. Les espaces et milieux étudiés correspondent à l'interface entre les domaines marin et terrestre, c'est-à-dire le rivage mais également les zones terrestres et marines qui s'influencent mutuellement de part et d'autre du trait de côte, tant sur les plans écologiques, hydrologiques ou sociétaux.

#### 2 - THEMES ET PROPOSITIONS DE RECHERCHE ATTENDUS

---

Les projets devront offrir une contribution à l'étude de l'urbanisation et/ou de l'anthropisation côtière, à partir d'une approche naturaliste et/ou sociale en termes de systèmes socio-écologiques, et devront aborder les aspects de gestion associés aux questions traitées. Ils devront porter sur le littoral envisagé comme interface terre-mer ou mer-terre, et élargir à l'un des thèmes suivants ou se situer à la croisée de plusieurs :

- **qualité des milieux** : eaux côtières et bassins-versants, traitements des eaux, air, sols, biocénoses, acclimatation, espèces exogènes / invasives, etc. ;
- **gestion et protection des espaces et des milieux** : origines, effets (positifs et négatifs), conflits, effet réserve, ingénierie écologique ;
- **services écosystémiques et aménités environnementales** : valeur économique des biens environnementaux, préférences paysagères, etc. ;

- **risques et fonctionnements des territoires** : risques naturels, industriels, technologiques et sanitaires ; traitement du risque, planification, remédiation ; analyse rétrospective et modélisation prédictive ;

- **qualité de vie** : niveau de vie, santé, effectifs de population, identité, accès à la « ressource littorale », écologie de la santé, mobilité.

Une attention particulière sera accordée aux **propositions pluridisciplinaires** et aux projets qui témoigneront d'un effort de **problématisation commun à plusieurs disciplines** ; les projets pourront être portés par une ou plusieurs équipes.

Pour le présent Appel, l'OHM Littoral méditerranéen souhaite plus particulièrement recevoir des propositions s'inscrivant dans au moins une des orientations suivantes :

- porter sur les lagunes, les plages, les ports ou les aires protégées, considérés comme des objets favorables à une approche interdisciplinaire, d'autant plus qu'ils catalysent des préoccupations d'acteurs territoriaux

- porter sur des thématiques se situant sur des enjeux de société intimement liés à l'intégrité écologique des milieux côtiers. Dans ce registre, la question des risques environnementaux est plus particulièrement ciblée.

- traiter des ruptures systémiques affectant le fonctionnement et la structuration des systèmes socio-écologiques étudiés. La GIZC, les nouveaux principes et outils de gestion du littoral (aires marines protégées, contrats de baie, documents de planification spatiale en mer, etc.) ainsi que les événements susceptibles d'apporter du changement dans l'environnement littoral (nouvelle station de traitements des eaux, nouvelle infrastructure portuaire, etc.) constituent de tels objets d'étude.

Les projets pourront ne concerner qu'un seul site d'étude, mais les propositions portant sur plusieurs sites sont encouragées. **Les propositions concernant d'autres zones géographiques seules ne sont pas éligibles à cet appel.**

### **3 - FINANCEMENT DES PROPOSITIONS**

---

Les demandes de subvention devront se situer **entre 2 000 et 7 500 euros** et concerneront exclusivement des projets de recherche. Les montants accordés par l'OHM pourront servir à couvrir la totalité des coûts d'une proposition ou bien venir en complément d'autres sources de financement.

**L'ensemble des projets (OHM, inter-OHM) sont financés pour une durée de deux ans.**

Les dépenses faites dans le cadre des projets lauréats doivent rentrer dans le cadre des dépenses éligibles du Labex DRIIHM et seront justifiées annuellement en février auprès du Service Financier et Comptable de la DR16, délégation pilote du Labex DRIIHM, via la délégation de proximité de l'unité lauréate.

Quelques points majeurs sont d'ores et déjà rappelés ici :

- les dépenses d'équipement **ne sont pas éligibles** ;
- les dépenses de « petits matériels » sont éligibles jusqu'à 4000 € ;
- les prestations de service sont éligibles mais leur montant ne doit pas dépasser 30% du budget total alloué ;

- les gratifications de stage ne sont pas éligibles cette année ;
- le financement de chaque projet sera versé en deux fois (première partie versée en 2024 et deuxième partie en 2025). Les dépenses devront être effectuées dans l'année civile de chacun des versements.

#### 4 - MODALITES DE PRESENTATION DES PROJETS

---

La soumission des projets se fait obligatoirement en ligne à l'adresse : <http://www.driihm.fr/>

Pour le détail de la procédure de soumission, se reporter au paragraphe 3.2 du texte général ([https://www.driihm.fr/images/files/Docs\\_DRIIHM/APR2024/Cadre\\_general\\_APR2024.pdf](https://www.driihm.fr/images/files/Docs_DRIIHM/APR2024/Cadre_general_APR2024.pdf)) et vous aider du [guide de soumission](#). Vous pouvez joindre lors de la saisie tous les documents que vous jugerez utiles.

Les proposant ayant déjà obtenu des financements au titre de l'OHM LittMed devront, si cela n'a pas été encore fait, fournir avec leur nouvelle proposition une fiche de synthèse et une fiche de métadonnées pour chacun des financements obtenus. Ces fiches sont disponibles auprès du Directeur de l'OHM ([patrick.monfort@umontpellier.fr](mailto:patrick.monfort@umontpellier.fr)). L'absence de ces documents entrainera le non-examen des propositions.

Vous devez informer le Directeur de l'OHM dont les coordonnées sont reportées ci-après.

#### 5 - ENGAGEMENT DES LAUREATS DE L'APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE

---

Chaque lauréat s'engage à devenir membre et à signer la charte de l'OHM. Ce faisant, il reconnaît les objectifs de l'Observatoire et accepte les principes suivants :

- Le projet sera présenté à la communauté OHM lors d'un séminaire de présentation des projets. Les résultats définitifs le seront lors d'une journée de restitution et l'étude fera parallèlement l'objet d'un rapport écrit.
- Le projet fera l'objet d'un rapport succinct rendu à/aux OHM concerné(s) sous la forme d'une fiche de synthèse (4p.) dont la trame sera présente sur le site du LabEx DRIIHM et vous sera également transmise par le directeur de l'OHM.
- Les données produites dans le cadre de l'étude devront faire l'objet d'une description (métadonnées) et auront vocation à être versées au système d'information de l'Observatoire Hommes-Milieux, après valorisation dans les deux ans par leur auteur.
- Chaque partenaire scientifique du projet s'engage à faire mention des OHM et du LabEx DRIIHM dans toutes les publications ou les communications des résultats de ses recherches sous la forme :
  - « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du LabEx DRIIHM, programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-11- LABX-0010 ».
  - « This study was funded by the LabEx DRIIHM, French Programme "Investissements d'Avenir" (ANR-11-LABX-0010) which is managed by the French ANR, under the Human- Environment Observatory "Mediterranean coast" (OHM Littoral Méditerranéen) ».
- Dans le cas d'un projet impliquant un étudiant, la restitution écrite devra correspondre au rapport de l'étudiant ainsi qu'à la synthèse rédigée par le porteur de l'étude, accompagnée des données rassemblées dans le cadre du travail.

## 5 - CALENDRIER

---

Date limite de réponse à l'appel : **1<sup>er</sup> Février 2024**

Date de publication des résultats : **Mars 2024**

## CONTACT

---

Patrick MONFORT

Directeur de l'OHM Littoral Méditerranéen - HydroSciences (UMR 5151) Montpellier

Mail : [patrick.monfort@umontpellier.fr](mailto:patrick.monfort@umontpellier.fr)